

REGLEMENT PARTICULIER : Premier Tournoi National de Boulogne Billancourt :

Série C1C2, C3C4, D1D2 et D3D4NC uniquement en double **Ce Règlement particulier complète le Règlement Général des Compétitions**

Art. 01 Le tournoi national est autorisé sous le numéro 1402400

Art. 02 Le tournoi se déroulera **les 25 et 26 avril 2015** selon les règles de la FFBad, et du règlement ci-après.

Art. 03 Tout participant doit être en règle avec la FFBad et doit être en possession de sa licence compétition.

Art. 04 Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.

Art. 05 Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs.

Art. 06 **Seul les joueurs et joueuses cadets, juniors, séniors et vétérans pourront s'inscrire à ce tournoi.**

Les joueurs et joueuses mini-bad, poussins, benjamins et minimes ne sont pas autorisés à participer à ce tournoi.

Les séries proposées dans tous les tableaux sont : **C1C2 / C3C4 / D1D2 et D3D4NC**

Art. 07 Les joueuses et joueurs peuvent s'inscrire dans les tableaux de double et/ou de mixte.

Le mode de qualification se fera en poules pour chacun des tableaux, suivi d'un tableau à élimination directe.

Rappel : Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de quatre inscrits. De plus, en cas d'inscriptions inférieures à six ; le tableau se jouera obligatoirement en une poule unique.

En cas de surnombre les inscriptions seront prises en compte par ordre de réception.

Art. 08 Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper, en cas d'inscriptions insuffisantes, un ou plusieurs tableaux d'une ou de plusieurs séries dans la série supérieure.

Art. 09 La date limite d'inscription est le **03 avril 2015**.

Seuls les forfaits annoncés avant la date du tirage au sort, le **10/04/2015**, pourront être acceptés sans justificatif.

Art. 10 Le montant des droits d'engagement est de **12€ pour 1 tableau et de 18€ pour 2 tableaux**.

Art. 11 Le partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir, **par mail : tournoiboulogne@gmail.com**, l'organisateur de son choix de nouveau partenaire ou de sa non participation. S'il maintient sa participation et qu'il n'a pas de partenaire à proposer, l'organisateur pourra lui en proposer.

Art. 12 Le compétiteur est seul responsable de ses inscriptions et ne pourra se retourner, en cas d'erreur d'inscription, sur une tierce personne.

Art. 13 Le tirage au sort sera effectué le **10 Avril 2015**. Après cette date, tout forfait devra être justifié dans les délais auprès de la LIFB

Art. 14 **Les inscriptions se feront exclusivement sur Internet à <http://badminton-tournois.org/acbb/> et seront réglées obligatoirement par chèque à l'ordre de ACBB Badminton, le jour du tournoi, dès l'arrivée au gymnase, à la table de pointage.**

Art. 15 Tout participant devra se faire pointer dès son arrivée. Si un joueur souhaite quitter la salle pendant la compétition, il devra impérativement demander l'accord du Juge-Arbitre.

Art. 16 Les joueurs disposent de cinq minutes entre l'appel et le début de leur match.

Art. 17 Les volants seront testés, dès l'arrivée, des participants sur le terrain.

Art. 18 Seuls, auront accès au plateau de jeu, les joueurs appelés et ayant à disputer un match, les membres du comité d'organisation, les officiels de terrain et les coaches.

Art. 19 Les matchs seront auto arbitrés jusqu'aux finales où éventuellement un arbitre (ou faisant office) et des juges de lignes seront proposés par le comité d'organisation au juge arbitre. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

Art. 20 Le temps de repos entre deux matches sera de 20 minutes au minimum.

Art. 21 Les volants officiels seront le **BABOLAT Aeroflex PRO**. Ils seront en vente dans la salle et devront être utilisés par les joueurs en cas de désaccord. Mode de fourniture des volants: égalité. **Ils seront fournis pour les finales.**

Art. 22 Tout volant touchant un obstacle situé au dessus du terrain autre que l'infrastructure sera comptée faute sauf au service où le joueur pourra resservir une seconde fois.

Art. 23 Tout joueur qui quitte le gymnase le fait d'une manière consciente sachant que dès qu'il a pointé il est considéré comme étant présent. L'échéancier étant fourni à titre indicatif, les matches peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu

Art. 24 Les récompenses ne seront remises qu'à la fin du tournoi pendant la cérémonie protocolaire aux lauréats présents.

Art. 25 Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

Art. 26 Toute personne disposant d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicament dopant pour le sport devra l'indiquer au JA avant son premier match.

Art. 27 Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident survenu en dehors du plateau de jeu.

Art. 28 Tout participant au tournoi s'engage à respecter le règlement intérieur affiché à l'intérieur du **Gymnase BioDiversité, 44 rue Marcel Bontemps 92100 Boulogne Billancourt**, particulièrement concernant la propreté des lieux.

Art. 29 Tout participant au tournoi s'engage à ne pas demander de droits à l'image en cas de prise de photo ou film lors du déroulement de la compétition